



Orléans, le 22/03/2023

Objet : Conseil de Perfectionnement

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre titre de délégué(e) de votre formation universitaire par apprentissage, vous êtes convié au Conseil de perfectionnement du CFA des Universités, qui se déroulera le :

**Jeudi 30 mars 2023 de 14 h 00 à 16 h 00 en visioconférence
Via la plateforme Teams**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Mesures prises par le CFA des Universités en réponse aux demandes des délégués lors du CP du 24 novembre 2022
- Information sur l'enquête d'insertion professionnelle des apprentis diplômés en 2022
- Echanges sur l'accompagnement de votre apprentissage, suite à l'enquête « Ma vie d'apprenti »
- Le CFA des Universités soutient vos projets apprentis
- Le CFA des Universités investit pour les moyens pédagogiques des formations
- Informations sur la campagne de placement 2023/2024

Le Conseil de perfectionnement s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue. Votre retour d'expérience nous permet d'améliorer nos pratiques, et de mieux répondre aux attentes des apprentis et des entreprises.

Le lien de la visioconférence Teams, vous sera adressé prochainement.

L'absence en cours pour participer au Conseil de perfectionnement, est justifiée.

Cordialement,
Françoise LE VÉZU,
Directrice du CFA des Universités
Centre-Val de Loire